

La place de l'enseignement de l'écrit dans deux modèles d'offres de formation (Étude comparative)

MOULAY Khadidja
Université Dr MOULAY Tahar, Saida

Abstract

In this article, we focus on the contribution of educational units in the evolutionary process of writing among Algerian students FFL (French as a Foreign Language) through a comparative study of compliance taught canvas from the academic year 2015 – 2016 and former training supply model. The aim is to check the level of adequacy of materials related to the writing, and the number of hours devoted to them in the new and the old model, compared to an output profile said the objectives of tenders studied education, namely; train students able to write properly.

Keys words: Training offer, time volume, comparison.

Résumé

Dans cet article nous nous intéressons à l'apport des matières compréhension et expression écrite 1,2,3 et 4 et production écrite 1 et 2 dans le processus d'évolution de l'écrit chez les étudiants algériens de FLE (Français Langue Étrangère) à travers une étude comparative du canevas de mise en conformité enseigné à partir de l'année universitaire 2015 – 2016 ou ces matières sont présentes et un spécimen antérieur d'offre de formation. L'objectif est de vérifier le taux de suffisance des matières, liées à l'écrit, et le volume horaire qui leur est consacré dans le nouveau modèle, par rapport à un profil de sortie déclaré dans les objectifs des offres de formation étudiées, à savoir ; former des étudiants capables de rédiger convenablement.

Mots clés : Offre de formation, volume horaire, comparaison.

1- Introduction

Afin de connaître les raisons essentielles des carences liées à l'écrit chez les étudiants en fin de troisième année licence, nous avons choisi de retenir la piste relative à la conception des programmes universitaires. Pour cette raison que durant le cursus universitaire, les étudiants dans ce département reçoivent des enseignements dans leur totalité en langue française. A cet effet, nous avons opté pour une étude comparative entre deux modèles d'offres de formation à savoir ; *le nouveau canevas de mise en conformité¹* enseigné à partir de l'année

¹ Canevas de mise en conformité, offre de formation LMD, licence académique en langue française, 2015 – 2016, centre universitaire BELHADJ

universitaire 2015 – 2016, et un spécimen antérieur d'offre choisi pour la circonstance, présenté dans le cadre de la licence LMD au sein d'un des départements des langues étrangères d'une université algérienne dans la spécialité "Didactique du Français, Langue étrangère ».

Dans cette analyse, on prendra en compte deux éléments essentiels :

- 1- la place des matières liées à l'écrit dans les deux modèles d'offres de formation soumis à l'étude.
- 2- le volume horaire qui leur est consacré.

2- Compatibilité des offres de formation étudiées avec les textes régissant le système LMD

Les journées d'étude sur les dispositions et mesures à prendre en vue de la mise en place de l'architecture Licence/Master/Doctorat (système LMD) et de l'actualisation des programmes pédagogiques, tenues à l'hôtel ELMARSA à Sidi Fredj le 25 et 26 juin 2002 ont été les premières pierres posées pour l'installation du nouveau système L.M.D. Les arrêtés 711 et 712 du trois Novembre 2011 fixant les règles d'organisation et de gestion pédagogiques communes aux études universitaires en vue de l'obtention des diplômes de licence et de master sont venues compléter le passage de l'ancien système classique au nouveau système LMD, ce dernier n'a été applicable en Algérie qu'à partir de la rentrée universitaire 2004-2005. Ainsi on peut lire dans l'article 07 de l'arrêté 711 ce qui suit:

« Un crédit est équivalent à un volume horaire de vingt à vingt-cinq heures par semestre, englobant les heures d'enseignement dispensées à l'étudiant toutes les formes d'enseignement prévues à l'article 5, et les heures estimées de travail personnel de l'étudiant ; la valeur totale des crédits affectés aux unités d'enseignement composant un semestre est fixé à trente. »¹

On remarque que le volume horaire correspondant à un crédit est laissé à l'initiative des concepteurs de l'offre de formation, pour ce qui est du type d'enseignement pratiqué à l'université par le système LMD. L'article 12 évoque les travaux dirigés, je cite : « *Les travaux dirigés ont pour objectif d'aider l'étudiant à assimiler et à approfondir*

Bouchaib – Ain Témouchent – faculté des lettres et langues, département des lettres et langue.

¹ Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, Règles d'organisation et de gestion pédagogiques, Arrêté 711, Article 07, 03/11/2011, p.02.

les connaissances présentées pendant le cours au moyen d'exercices d'applications ou de toute autre activité pédagogique. »¹. Cet espace de liberté d'agir offert par l'article 12 permet aux enseignants de choisir l'activité pédagogique la plus pertinente et la plus compatible avec le déficit enregistré chez les étudiants en matière de rédaction. Cette opportunité peut être exploitée par les concepteurs de l'offre de formation en choisissant au mieux des activités qui répondent aux principales carences constatées.

Dans l'article 13 de l'arrêté 712 du trois Novembre 2011 qui traite de l'organisation des enseignements, on peut lire : « la formation en vue de l'obtention du diplôme de licence ou du diplôme de master est organisé par domaine de formation, filière et spécialités et proposée sous forme de parcours type. »² Cette organisation est présente dans les deux offres de formation étudiées.

Tableau n° 01 : Organisation des enseignements (canevas de mise en conformité)

Domaine	Filière	Spécialité
Lettres et langues étrangères	Langue française	Langue française

Tableau n° 02 : Organisation des enseignements (ancien modèle d'offre de formation)

Domaine	Filière	Spécialité
Lettres et langues étrangères	Français	Didactique du français langue étrangère

Après avoir analysé la compatibilité des offres de formation soumises à l'étude avec les textes régissant le système LMD, nous proposons maintenant d'aborder une étude comparative concernant la place des matières de l'écrit dans l'ancien modèle et le canevas de mise en conformité.

¹ Article 12, ibid. P.03.

² Arrêté 712, chapitre I, article 13, op. Cité. p 14

3- Étude comparative de la place des matières de l'écrit entre l'ancien modèle et le canevas de mise en conformité

A/ Comparaison du nombre des matières liées à l'écrit

Tableau3 : Répartition semestrielle des matières de l'écrit (ancien modèle)

Semestre	Matières en contact direct avec la pratique de l'écrit	Unité d'enseignement	Pourcentage par rapport au nombre total des matières enseignées %
Semestre 1	1- Compréhension écrite 2- Pratique systématique de la langue 3- Méthodologie des écrits universitaire	Fondamentale Fondamentale Méthodologie	$(3/11) \times 100 = 27,27$
Semestre 2	1- Expression écrite 2- Pratique systématique de la langue 3- Méthodologie des écrits universitaire	Fondamentale Fondamentale Méthodologie	$(3/11) \times 100 = 27,27$
Semestre 3	1- Syntaxe :	Fondamentale	$(1/12) \times 100 = 08,33$
Semestre 4	1- Introduction à la didactique de l'écrit	Fondamentale	$(1/10) \times 100 = 10,00$
Semestre 5	1- Techniques de rédaction d'un rapport de stage	Méthodologie	$(1/10) \times 100 = 10,00$
Semestre 6	1- Rédaction d'un rapport de stage	Méthodologie	$(1/08) \times 100 = 12,50$

Graphe 1 : Pourcentage du nombre des matières liées à l'écrit par rapport au nombre total des matières enseignées par semestre (Ancien modèle)

Pourcentage du nombre des matières liées à l'écrit par rapport au nombre total des matières.

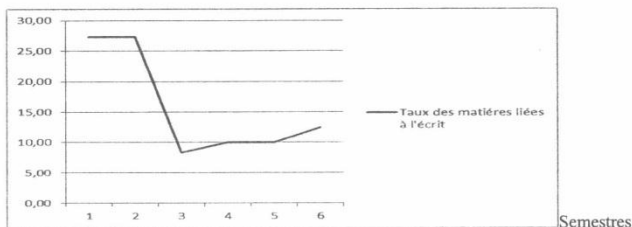


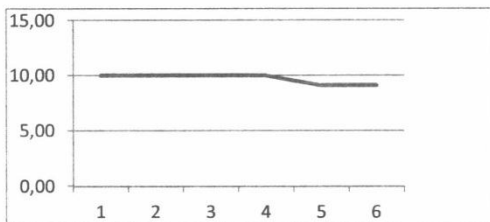
Tableau n°4 : Répartition semestrielle des matières de l'écrit (canevas de mise en conformité)

Semestre	Matières liées à l'écrit	Unité d'enseignement	Pourcentage par rapport au nombre total des matières enseignées %
Semestre 1	Compréhension & expression écrite 1	Fondamentale	$(1/10) \times 100 = 10.00$
Semestre 2	Compréhension & expression écrite 2	Fondamentale	$(1/10) \times 100 = 10.00$
Semestre 3	Compréhension & expression écrite 3	Fondamentale	$(1/10) \times 100 = 10.00$
Semestre 4	Compréhension & expression écrite 4	Fondamentale	$(1/10) \times 100 = 10,00$
Semestre 5	Compréhension & production écrite 1	Fondamentale	$(1/11) \times 100 = 09.09$
Semestre 6	Compréhension & production écrite 2	Fondamentale	$(1/11) \times 100 = 09.09$

NB : Exemple du semestre 1, on a 1 matière liée à l'écrit sur un ensemble de 10 matières étudiées pendant ce semestre. Le taux se calcule comme suit : $(1 / 10) \times 100 = 10.00 \%$

Graphe 2 : Pourcentage du nombre des matières liées à l'écrit par rapport au nombre total des matières enseignées par semestre (Canevas de mise en conformité 2015 / 2016)

Pourcentage du nombre des matières
Liées à l'écrit par rapport au nombre
total des matières Semestres



Observations

- 1- Le nouveau modèle d'offre de formation intègre toutes les matières liées à l'écrit dans des unités d'enseignement fondamentales alors que dans le spécimen antérieur on retrouve quelques matières de ce genre dans les unités de méthodologie.
- 2- Dans le spécimen antérieur d'offre de formation on retrouve trois matières liées à l'écrit dans le semestre 1 contre une seule pour le nouveau canevas et trois matières dans le deuxième semestre dans l'ancien modèle contre une seule matière aussi dans le canevas de mise en conformité.
- 3- Au cours des semestres 5 et 6 l'ancien modèle contient une matière liée à l'écrit consacrée à aider l'étudiant à rédiger son rapport de stage ou son mémoire, par contre dans le canevas de mise en conformité on retrouve une nouvelle matière liée à l'écrit qui s'inscrit dans le prolongement du partage équilibré de ces mêmes matières à travers les six semestres.

Discussion

Si l'équilibre est bien présent dans la distribution des matières liées à l'écrit dans le nouveau modèle de formation unifié, il n'empêche qu'il contient qu'une seule matière pour chacun des deux premiers

semestres avec un taux de 10 % seulement du total des matières enseignées par semestre. Dans l'étude comparative suivante nous allons nous intéresser à l'horaire consacré aux matières liées à l'écrit dans le canevas de mise en conformité applicable à partir de l'année universitaire 2015- 2016 et un ancien modèle d'offre de formation datant de l'année 2013 – 2014, et voir à partir des deux tableaux les similitudes et les différences entre les deux modèles afin de vérifier la pertinence de la modification apporté au niveau des horaires affectés aux matières déjà citées.

B/ Comparaison des volumes horaires consacrés aux matières de l'écrit dans l'ancien modèle et le nouveau canevas de mise en conformité

Avant d'aborder notre analyse, nous proposons ces quelques indications concernant l'identification des matières liées à l'écrit dans les deux modèles comparés.

C. E. E1 : Compréhension et expression écrite 1

C. E. E2 : Compréhension et expression écrite 2

C. E. E3 : Compréhension et expression écrite 3

C. E. E4 : Compréhension et expression écrite 4

C. P. E1 : Compréhension et production écrite 1

C. P. E2 : Compréhension et production écrite 2

C.E : Compréhension écrite

P.S.L : Pratique systématique de la langue

T.R.R.S : Techniques de rédaction d'un rapport de stage

R.R.S : Rédaction d'un rapport de stage

E.E : Expression écrite

I.D.E : Introduction à la didactique de l'écrit

T.R.R.S : Techniques de rédaction d'un rapport de stage.

Nous passons maintenant à l'étude comparative, en exposons dans un premier lieu les deux tableaux définissant les volumes horaires consacrés aux matières de l'écrit dans l'ancien modèle et le canevas de mise en conformité.

- Tableau présentant les volumes horaires consacrés aux matières de l'écrit dans le canevas de mise en conformité

Semestres	Matières	Volume horaire hebdomadaire	Volume horaire total	Taux des horaires consacrés aux travaux dirigés
Semestre 1	Compréhension & expression écrite 1 C. E. E1	TD : 04h 30'	TD : 16h 30'	21.42
Semestre 2	Compréhension & expression écrite 2 C. E. E2	TD : 04h 30'	TD : 12h	14.28
Semestre 3	Compréhension & expression écrite 3 C. E. E3	TD : 01h 30'	TD : 15h	20
Semestre 4	Compréhension & expression écrite 4 C. E. E4	TD : 01h 30'	TD : 01h 30'	20
Semestre 5	Compréhension & production écrite 1 C. P. E1	TD : 01h 30'	TD : 13h 30'	12.5
Semestre 6	Compréhension & production écrite 2 C. P. E2	TD : 03h	TD : 13h 30'	12.5

- Tableau exposant les volumes horaires consacrés aux matières de l'écrit dans l'ancien modèle

semestre	matières	Volume horaire hebdomadaire	Volume horaire total	Taux des horaires consacrés aux travaux dirigés
Semestre 1	C.E P.S.L 1 M.E.U 1	Cours : 04h 30' TD : 04h 30'	Cours : 09h TD : 16h 30'	50.00 27.27
Semestre 2	E.E P.S.L 2 M.E.U 2	Cours : 04h 30' TD : 04h 30'	Cours : 13h 30' TD : 12h	42.86 30.00
Semestre 3	Syntaxe	Cours : 01h 30' TD : 01h 30'	Cours : 06h TD : 15h	11.11 12.50

Semestre 4	I.D.E	Cours : 01h 30' TD : 01h 30'	Cours : 01h 30' TD : 01h 30'	25.00 10.00
Semestre 5	T.R.R.S	Cours : 01h 30' TD : 01h 30'	Cours : 07h 30' TD : 13h 30'	20.00 11.11
Semestre 6	R.R.S	Cours : 03h TD : 03h	Cours : 07h 30' TD : 13h 30'	40.00 22.22

Observations

- 1- Absence totale du cours magistral de l'enseignement des matières liées à l'écrit dans le nouveau programme alors qu'il était présent dans les anciens modèles d'offre de formation.
- 2- Le volume horaire des travaux dirigés consacré aux matières de l'écrit varie entre 12.5 % dans les semestres 5 et 6 (le taux le plus petit) et 21.42 % dans le semestre 1 (le taux le plus élevé), soit une différence d'environ 09 unités, contrairement à l'ancien modèle d'offre de formation où on remarque une différence de 20 unités (de 10 % au cours du semestre 4 à 30 % enregistré au deuxième semestre).
- 3- Pendant le premier semestre, on peut remarquer un volume horaire identique de 04 h 30 mn dans les deux offres, la seule différence réside dans le nombre de matières consacrées à l'écrit, ainsi une matière pour le canevas de mise en conformité contre trois matières pour l'ancien modèle pris comme exemple pour la comparaison.
- 4- Un taux réduit de 12.5 % de l'horaire consacré aux travaux dirigés de la seule matière "compréhension et production écrite 1 et 2" au cours des semestres 5 et 6 du canevas de mise en conformité contre 11.11 % et 22.22 % aux cours des mêmes semestres pour ce qui est de l'ancien modèle.

Discussion

- 1- L'absence du cours magistral des matières consacrées à l'écrit ne va pas pour autant permettre l'augmentation du volume

horaire des travaux dirigés de ces mêmes matières, les concepteurs du canevas de mise en conformité considèrent que les matières liées à l'écrit ont besoin de pratique, ce qui les a incités à supprimer les séances de cours. L'expérience a montré que les cours magistraux consacrés à ces matières en relation avec l'écrit ne sont pas aussi nécessaires, ajouté à cela le problème de la prise de notes remarqué chez nos étudiants, l'assimilation du cours magistral par ces derniers s'avère difficile. A partir de ce constat, les concepteurs du canevas de mise en conformité ont opté pour les séances de travaux dirigés uniquement. Dans ces séances l'enseignant a le choix de proposer les activités les plus prolifiques et les plus bénéfiques permettant à l'étudiant de progresser dans le domaine de la rédaction.

- 2- L'horaire consacré aux cours dans les offres de formation anciennes servira finalement à d'autres matières nouvelles intégrées dans le canevas de mise en conformité.
- 3- Autre remarque qui concerne le volume horaire hebdomadaire des travaux dirigés des matières ; compréhension et expression écrite 1 et compréhension et expression orale 1 dans le nouveau canevas de mise en conformité, celui-ci est de 04 h 30mn pour la première matière et 03 h pour la seconde dans le premier semestre. Dans le deuxième semestre un inversement de l'horaire est remarqué entre les deux matières avec cette fois ci 04 h 30 mn pour cette dernière et 03 h pour la première matière. Une importance accordé à l'oral est enregistré en deuxième semestre au dépend de l'écrit, avec un aperçu des objectifs déclarés dans cette offre de formation nouvelle qui préconise je cite " la maîtrise de l'expression orale étant une conséquence de la maîtrise de l'écrit" et donc en toute logique c'est l'écrit qui doit prendre le dessus sur l'oral en termes de volume horaire.

Interprétation

Un certain équilibre est visible dans la distribution du volume horaire à travers les six semestres couronnant une licence LMD de langue française dans le nouveau canevas de mise en conformité. Il faut relever aussi que le volume horaire des travaux dirigés des matières étudiées n'a pas vraiment changé, il a même diminuer par rapport à ce qui se faisait auparavant surtout au cours des deux premiers semestres ce qui n'arrange guère les étudiants qui a notre avis vont encore piétiner dans le domaine de l'écrit. Les nouveaux étudiants de première année viennent juste de quitter le lycée avec

un déficit remarquable au niveau de la maîtrise de l'écrit, incite les concepteurs du nouveau canevas de mise en conformité à revoir leur stratégie et faire en sorte d'intensifier les enseignements des matières liées à la rédaction. A notre avis le nouveau canevas dans sa forme générale essaye de former des étudiants qui auront à étudier une large gamme de matières nouvelles indispensables à leur formation.

Ce nouveau programme risque de former des étudiants ayant une culture générale sans se spécialiser dans le domaine de la langue française. Car le plus important à notre sens c'est de voir nos étudiants rédiger convenablement et parler aisément après avoir décroché leurs licences, ce qui ne peut se produire à l'état actuel des choses vu la place réduite consacrée à l'écrit. L'inconvénient du canevas de mise en conformité 2015 – 2016 réside dans ce grand nombre de matières étudiées (11 au total) au cours de la troisième année qui coïncide avec la fin du cursus universitaire et la rédaction du rapport de stage ou mémoire de fin d'études, ce qui constitue un fardeau pour les étudiants, alors que pendant les quatre premiers semestres il n'aura à étudier que dix matières par semestre sans obligation de préparation d'un travail supplémentaire. La dernière année du cursus est de ce fait chargée d'enseignements. Le travail est assez consistant, l'étudiant aura besoin de temps et d'un allègement de programme pour lui permettre de faire de la recherche et de préparer son rapport de stage ou mémoire de fin d'études dans de meilleures conditions.

4- Proposition de solutions

- 1- Intensifier le programme au cours des quatre premiers semestres et l'alléger vers la fin du cursus universitaire.
- 2- Augmenter le volume horaire de la matière "compréhension et production écrite" au cours des semestres 5 et 6 et compenser cela en réduisant l'horaire d'autres matières.
- 3- Nous proposons aussi d'ajouter une matière consacrée entièrement aux activités et exercices aidant l'étudiant à améliorer sa propre rédaction afin de minimiser au maximum le nombre d'écarts pouvant être commis par ce dernier lorsqu'il se retrouve seul entrain de rédiger.
- 4- Les activités peuvent être des commentaires écrits, des résumés, des synthèses ou alors des comptes rendus, pour ces derniers, l'enseignant peut proposer des activités en dehors des salles de TD pour encourager les étudiants à se familiariser avec l'écrit.

- 5- Notre dernière proposition est d'ordre technique, les concepteurs des offres de formations peuvent à cet égard accréditer aux matières en relation avec l'écrit un crédit de 25 heures par semestre, c'est à dire le maximum (le minimum étant 20 heures) et de compenser l'horaire en réduisant celui des nouvelles matières intégrées dans le canevas de mise en conformité.

5- Conclusion

Plusieurs raisons sont à l'origine du déficit au niveau de l'écrit, dont quelques-uns sont repérables, tels que le manque de situations de communications, le statut de la langue cible, les objectifs de son enseignement ainsi que l'influence de l'environnement socio culturel des apprenants.

Les difficultés à l'écrit sont donc omniprésentes, les remèdes proposés dans notre étude peuvent se situer au niveau des modifications apportées au canevas de mise en conformité, une hausse du volume horaire consacré aux crédits des matières liées à l'écrit permettra à l'étudiant de s'améliorer dans le domaine de l'écrit. Les concepteurs doivent aussi annoncer des objectifs réalisables sur le terrain par rapport aux moyens humains et matériels mis à la disposition des universités algériennes.

BIBLIOGRAPHIE

I) Corpus étudié

- 1- Canevas de mise en conformité, offre de formation LMD, licence académique en langue française, 2015 – 2016, centre universitaire BELHADJ Bouchaib – Ain Témouchent – faculté des lettres et langues, département des lettres et langue française.
- 2- Ancien model d'offre de formation proposé dans le cadre d'une licence LMD d'un des départements des langues étrangères d'une université algérienne dans la spécialité "Didactique du Français, Langue étrangère ».

II) Ouvrages consultés :

- 1- André Ouzoulias, *Lecture écriture : Quatre chantiers prioritaires pour la réussite*, Mars 2014, 203p.
- 2- Anne Spicher, *Savoir rédiger*, Ed.Ellipses, Juillet 2007, 195p.
- 3- Danièle Dumont, *Les cahiers d'écriture - Perfectionnement*, Broché, juillet 2001, 250p.
- 4- Martine Fialip Baratte, *La construction du rapport à l'écrit*, Ed. L'Harmattan, janvier 2009, 408p.

5- Michel Fayol, *L'acquisition de l'écrit*, Ed. Que sais-je ?, 28/08/2013, 128 p

6- Nathalie Laurent, Alice guay, guy Constantin-Toy, Rédaction. *L'expression écrite*

pas à pas, Ed. Ellipses, Aout 2010, 238p.

III) Dictionnaires :

1- Azria Cora Cohen, Bertrand Dauney, Delcambre Isabelle, Dominique Lahanier,

Dictionnaire des concepts fondamentaux en didactique, Ed. Yves Reuter, 2010, 280p.

2- Jean Pierre Robert, Dictionnaire pratique de didactique du F.L.E, Ed.Ophrys, 2002, 250p.

IV) Travaux universitaires :

1- Abdelhamid Kridech, *La production écrite : Une analyse textuelle en français sur*

Objectif universitaire, Séminaire à l'université de Saida, Décembre 2012.

2- Saadane Braik, *La notion du locuteur natif entre stéréotypes et représentations*,

Séminaire à l'université de Mostaganem.

V) Documents officiels :

Commission nationale d'habilitation, *Guide d'élaboration des canevas de licence et de Master*, Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, Décembre 2010.

Université Moulay Tahar, *Règles d'organisation et de gestion pédagogique, Modalités d'évaluation et progression (licence, master, doctorat)*, Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, 31p.

Conférence nationale des universités, *Vocabulaire (LMD Licence Master Doctorat)*,

Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, Mars 2001, 48p.

Khadija MOULAY

MCB au département de français,

Université Dr MOULAY Tahar, Saida.

Titulaire d'un Doctorat de l'université d'Oran2.

Email : mo_litfr@yahoo.fr